

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Convention de partenariat entre le Conseil départemental et la commune de Marseille concernant la restauration de la mosaïque de l'église de la Trinité de la Palud par le Musée départemental de l'Arles antique.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille partagent la même volonté de protéger le patrimoine historique et esthétique du territoire.

Notre collectivité préserve et valorise ce patrimoine, notamment par le biais de son Musée départemental Arles antique et de son atelier de conservation et de restauration de mosaïques.

L'église de la Trinité de la Palud, située à Marseille, présente un panneau de mosaïque daté du Vème siècle et provenant du pavement du baptistère de la Vieille Major. Des travaux dans cette église rendent nécessaire la dépose du panneau de mosaïque, par ailleurs endommagée.

A cette occasion, l'atelier de conservation et de restauration de mosaïques du Musée départemental Arles antique déposera, restaurera et remettra en place ce panneau, protégé au titre des Monuments Historiques.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de cette intervention, consentie à titre gracieux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL